



Garantie du produit

LATICRETE Europe S.r.l a socio unico

DS-230.13EU-0121

**Une solution de
construction éprouvée
dans le monde entier**

GARANTIE LIMITÉE

Sous réserve des conditions et limitations énoncées ci-dessous, LATICRETE Europe S.r.l a socio unico (« LATICRETE Europe ») garantit que les produits énumérés dans ce document seront exempts de défauts de fabrication et ne tomberont pas en panne ou ne se détérioreront pas dans des conditions normales d'utilisation pendant une période de 1an (1) à compter de la date d'achat lorsqu'ils sont posés conformément aux spécifications écrites de LATICRETE Europe et aux directives standard de l'industrie.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

CETTE GARANTIE LIMITÉE EST DONNÉE EN LIEU ET PLACE DE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE. IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS LES GARANTIES BASÉES SUR DES CITATIONS OU DES DÉCLARATIONS ORALES, QUI DÉPASSE LA DESCRIPTION SUR LE VERSO DE CE DOCUMENT. LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER SONT EXCLUES.

RECOURS EXCLUSIF

Le seul et unique recours en cas de violation de cette garantie limitée est le remplacement du produit de LATICRETE Europe pour lequel il a été prouvé qu'il est défectueux*. Si ce seul et unique recours ne remplit pas son objectif essentiel, la responsabilité de LATICRETE Europe est limitée au remboursement du prix d'achat initial.

EXCLUSIONS

LATICRETE Europe n'est pas responsable des travaux non conformes aux instructions de LATICRETE Europe et aux directives des normes industrielles. Les fissures dues à un mouvement structurel, à une déflexion excessive ou à une autre défaillance du substrat ne sont pas non plus couvertes.

LATICRETE EUROPE N'EST PAS RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE ACCIDENTEL OU INDIRECT, Y COMPRIS DES PERTES DUES AUX RETARDS, SUBIES PAR L'ACHETEUR OU PAR TOUTE AUTRE PARTIE.

***REMARQUE : L'efflorescence est une condition normale des mortiers de ciment Portland et ne représente pas une condition de déféctuosité.*

ABSENCE DE CESSION

Cette garantie limitée n'est ni transférable ni cessible.

COMMENT EFFECTUER UNE RÉCLAMATION

Pour réaliser une réclamation au titre de cette garantie limitée, vous devez en informer LATICRETE Europe par écrit dans les trente (30) jours suivant la découverte du défaut de fabrication présumé. À la discrétion de LATICRETE Europe, il peut vous être demandé, comme condition de cette garantie limitée, de fournir une preuve d'achat et d'utilisation du produit.

Adresse pour les réclamations :

LATICRETE Europe S.r.l. a socio unico

Via Paletti, snc, 41051

Castelnuovo Rangone MO, Italy

À l'attention de : Département du service technique

INFORMATIONS TECHNIQUES

Une assistance technique et des informations sont disponibles en appelant ou en envoyant un e-mail à l'équipe du service technique de LATICRETE Europe :

Téléphone : +39 059 535540

E-mail : technicalservices@laticreteeuropa.com